

Interpellation déposée par Monsieur le Conseil communal David Boulaz et consorts :

« Quel avenir pour le LEB sur le territoire de la commune de Prilly ? »

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Depuis plusieurs années, d'importants travaux d'assainissement de l'infrastructure ont lieu sur la ligne du Lausanne-Echallens-Bercher pour répondre à l'évolution fulgurante de sa fréquentation et l'augmentation de ses cadences. La commune de Prilly est particulièrement concernée par ces travaux : nouvelle gare d'Union-Prilly permettant la cadence à 15 min depuis 2013, nouveau tronçon au lieu-dit de la Fleur-de-Lys permettant l'élimination d'un passage à niveau dangereux depuis 2015 et, aujourd'hui, construction du tunnel entre les gares de Lausanne-Chauderon et Union-Prilly, en vue de supprimer le dernier tronçon routier de la ligne du LEB d'ici 2020.

A terme, seul le passage à niveaux du Chasseur, considéré comme un point « noir » par certain.e.s, n'aura pas fait l'objet de mesures d'assainissements dites lourdes (soit la séparation du trafic ferroviaire et routier).

Afin de lever toute ambiguïté les problèmes qui suscite ce passage à niveau et connaître les options qui sont envisagées à ce jour pour améliorer la situation, l'interpellateur et ses consorts souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Le temps de fermeture total des barrières du passage à niveau de Prilly-Chasseur a-t-elle été étudiée et comparée avec d'autres passages à niveau à fermeture fréquente (PN de la Bourdonnette ou de la Cerisaie sur la ligne du m1 par exemple ?). Dans l'affirmative, quelles conclusions en tirer ?
2. Le temps de fermeture total des barrières du passage à niveau de Prilly-Chasseur peut-il être amélioré ? Si oui, comment, avec quelles conséquences sur le trafic ferroviaire et pour quel gain de temps ?
3. Compte tenu des réponses aux deux questions précédentes, l'infrastructure actuel pourrait-elle être conservée lors du passage à un cadence de 7.5 minutes (8 trains par heure et par sens) , prévue à l'horizon 2030 ?
4. Des études préalables visant à assainir le passage à niveau de Prilly-Chasseur (tunnel ou pont ferroviaire ou routier) ont-elles déjà été menées ? Si oui, qui les a financées ? Quelles en sont les résultats ?
5. Dans l'hypothèse d'un assainissement du passage à niveau de Prilly-Chasseur, le maintien d'une halte à Prilly-Chasseur a-t-elle/sera-t-elle sérieusement étudiée ?
6. Le Conseil communal aura-t-il son mot à dire dans ce projet ?
7. La Municipalité est-elle prête à s'engager solennellement et publiquement à préférer une variante qui permettrait de maintenir la desserte de Prilly-Chasseur, pour autant que cela reste économiquement supportable ?

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à cette interpellation, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, à l'assurance de nos sentiments dévoués.


David Boulaz et consorts